

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (CNESER)

Tous les personnels votent le 28 mai 2015

LES COMPÉTENCES DU CNESER

Le CNESER est l'instance de débat entre le ministère (MESR), les membres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (personnels, usagers, établissements) et le reste de la société (représentants des « Grands intérêts nationaux »).

Il est obligatoirement consulté sur :

- les grandes orientations de la politique de l'ESR : stratégies nationales, bilans, projets de réforme concernant la recherche et l'emploi scientifique, orientations des contrats pluriannuels entre l'État et les établissements ;
- les projets de lois, décrets, arrêtés concernant l'organisation nationale de l'ESR ;
- les dotations en budget et en emplois des universités ;
- la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de leurs composantes : il donne par ex. son avis sur chaque création de COMUE, chaque fusion d'universités ;
- les diplômes nationaux : cadre national des formations, accréditations des établissements délivrant ces diplômes...
- la contribution des établissements privés au service public d'enseignement supérieur ;
- toute autre question dont le saisit la ministre.



LES NOUVEAUTÉS DU CNESER 2015

Aux représentants des universités s'ajoutent désormais les représentants des EPST et EPIC. Cette fusion du CNESER et du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CRST) permettra ainsi de discuter de façon plus globale des enjeux et évolutions de l'ESR en liant universités, écoles et organismes de recherche.

CE QUE NOUS VOULONS :

Une recherche et un enseignement supérieur collaboratifs :

- au lieu de la concurrence, développer les coopérations entre établissements et la coordination de l'ensemble de l'ESR à l'échelle nationale et territoriale ;
- obtenir une représentation démocratique de l'ensemble des personnels dans les instances.

Revoir la répartition et les modes d'attribution des crédits alloués à l'ESR :

- ne pas faire des plans d'investissement d'avenir l'alpha et l'oméga de la politique gouvernementale et rééquilibrer les financements en faveur des dotations récurrentes, afin de mettre fin à la précarité des recrutements engendrés par les financements sur projets ;
- modifier le crédit Impôt Recherche pour favoriser davantage les PMI-PME et les structures de recherche publiques (EPIC, laboratoires) ;
- financer réellement les mesures nouvelles ;
- les dotations des établissements et organismes doivent assurer solidement dans le temps leur équilibre financier : maintien des emplois, crédits suffisants pour la maintenance et la mise en sécurité des bâtiments, etc. ;
- les niveaux de financement des Contrats de Projet État Région doivent être augmentés afin de répondre aux ambitions affichées pour l'ESR français ;
- soutenir les projets élaborés par les établissements par des dotations spécifiques suffisantes.

Développer la dimension internationale de l'ESR

Nous défendons un modèle de recherche collaborative au niveau européen. La stratégie ESR française ne peut se construire comme un bastion isolé : il faut aussi l'articuler avec des politiques d'ESR internationales.

BILAN DU MANDAT :

La suppression des PRES peu démocratiques pour les remplacer par des COMUE avec davantage d'élus et des conseils plus larges. Notre action a été portée par une double exigence :

- représentation démocratique et collégialité,
- coopération territoriale plutôt que concurrence entre établissements.

Nous avons voté contre les statuts de COMUE ne répondant pas à ces critères.

Les débats en CNESER sur la loi ESR en 2013 ont permis de faire avancer nos revendications sur plusieurs points :

- la création des conseils académiques (CAC), disposant de compétences accrues, pour plus de collégialité ;
- la hausse du nombre d'élus BIATSS dans les CA ;
- l'accréditation remplace l'habilitation : plutôt que de tout contrôler à priori, le ministère fait confiance aux établissements et à leurs personnels.

LES ENGAGEMENTS DE NOS ÉLU-E-S

- mettant à profit sa composition transversale, le groupe des élus CFDT issu de tous les types d'établissements (universités, EPST, EPIC...) travaille de façon collégiale les dossiers ;
- déterminer ensemble nos votes et faire connaître nos positionnements en toute transparence ;
- privilégier une analyse objective de l'intérêt de chaque dossier.



LES ENGAGEMENTS DE LA CFDT

Pour répondre aux crises économique, sociale et environnementale, **la CFDT et le Sgen-CFDT défendent un grand service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR)**, soutien du développement des connaissances, de l'insertion professionnelle et de la **démocratisation de la réussite des étudiants**. Pour cela, la CFDT exige de l'État qu'il assume ses responsabilités, notamment en matière de financement et de définition d'une stratégie nationale pour l'ESR.

La CFDT défend un projet ambitieux pour l'ESR qui permet de réunir l'ensemble des formations post-bac et une recherche de qualité, ainsi que de faire travailler ensemble tous les acteurs de la recherche, qu'elle soit portée par les universités ou par les organismes de recherche. Syndiquant l'ensemble des personnels, la CFDT se bat pour défendre l'intérêt général et porter un projet de société plus juste et solidaire.

La CFDT s'inscrit dans une logique de dialogue social et de négociation, pour obtenir des résultats. La CFDT refuse d'être une organisation qui dit non à tout et qui n'empêche rien.

EPST :

Le nouveau CNESER intégrera dix représentants élus par les agents des huit établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) : CNRS, INSERM, INRA, INRIA, IFFSTAR, IRD, IRSTEA et INED. Dans ces établissements, la représentativité forte de la CFDT en fait un interlocuteur de poids, incontournable du dialogue social.

Le Sgen-CFDT Recherche-EPST syndique principalement les agents du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA et de l'INED. Les autres EPST ont des sections rattachées à d'autres branches de la CFDT.

Pour la CFDT, seuls des partenariats équilibrés entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sont une garantie pour l'efficacité du système de l'ESR. Sans égale considération politique, décisionnelle et fonctionnelle, il ne peut y avoir de coopération sereine et productive. Une représentation forte des personnels des EPST dans les instances régionales et nationales traitant de politique de recherche est nécessaire.

Dans un contexte de restructuration territoriale privilégiant mutualisation des moyens et des personnels et organisation de communautés d'universités et d'établissements (COMUE...), les élus CFDT veilleront au respect des missions des différents acteurs. Ils s'opposeront à toute fusion imposée. Ils seront également attentifs à la nécessaire articulation entre stratégie nationale de recherche et politiques régionales.

Les élus des organismes seront particulièrement vigilants sur l'affectation des ressources et l'organisation de la recherche. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que les contrats d'objectifs, entre l'État et chaque organisme, ne comportent aucun engagement de l'État en termes de moyens. Ces contrats cautionnent la baisse actuelle de l'emploi statutaire et de la part de la recherche fondamentale.

COMPOSITION DU CNESER

